

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le 19 avril 2016 à 19 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : monsieur le maire Jean-Guy Cloutier, madame la conseillère Julie Morin et messieurs les conseillers Jean Bilodeau, Jasmin Brière, Jean Cloutier, Pierre Latulippe et Pierre Mercier.

Assistent également à la réunion, M<sup>me</sup> Marie-Claude Arguin, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Chantal Dion, greffière et M. Luc Drouin, trésorier, et des citoyens.

**Résolution no 16-177**

**ENTENTES ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE POUR  
L'EXPLOITATION DE BORNES RAPIDES DE RECHARGE PUBLIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic priorise une vision de développement durable et qu'elle aspire à devenir un pôle d'attraction important pour les propriétaires de voitures électriques ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a élaboré un projet de partenariat avec Hydro-Québec (circuit électrique) pour la mise en service d'une borne de recharge rapide pour véhicule électrique ;

ATTENDU QUE les organismes suivants désirent participer à ce projet en tant que donateurs privés en services ou en espèces, soit :

- WSP, ingénieurs conseil
- Philippe Mercier inc.
- Réjean Bélanger entrepreneur
- Veilleux et associés, notaires
- Ecce terra, arpenteurs-géomètres

ATTENDU QUE le projet est estimé à environ 69 400 \$ incluant les taxes applicables ;

ATTENDU QU' Hydro Québec participera à 50% des frais globaux jusqu'à concurrence du coût d'acquisition de la (ou des) borne (s) de recharge. Une borne BRCC 400 volts estimée à 28 400\$.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Mercier,

appuyé par M. le conseiller Jasmin Brière

et résolu :

D'OCTROYER un budget au Service au service de l'environnement pour un montant maximum de 30 000 \$, incluant toutes les taxes applicables pour réaliser ce projet ;



DE PRÉSENTER une demande de participation financière de 19 840 \$ dans le cadre du projet « Fond de développement de la MRC du Granit » ;

Que cette subvention, si elle est accordée, soit déduite de la participation de la Ville ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité remboursable en cinq (5) versements annuels égaux, à compter de l'année 2017 ;

D'AUTORISER le maire à signer l'entente d'affaires cadre et l'entente de partenariat avec Hydro-Québec ;

D'AUTORISER le directeur du Service de l'environnement à signer tout autre document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

COPIE VIDIMÉE,  
CE 20 AVRIL 2016, MIN 16-177



ME CHANTAL DION,  
GREFFIÈRE



Lac-Mégantic